

Brevet de chef de quart passerelle

RNCP23731 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31872, 31870
Code(s) ROME	N3101, N3102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de la mer

<http://www.formation-maritime.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'officier chef de quart à la passerelle assiste le capitaine ou le second capitaine. Il assure la bonne marche du navire lorsque celui-ci est en navigation, et participe aux opérations commerciales lorsque le navire est à quai.

En mer et pendant son quart à la passerelle, cet officier doit :

- préparer le voyage (tracer les routes sur les cartes...) en fonction des exigences commerciales du navire et des consignes du commandant,
- assurer la conduite du navire dans le respect des règles de barre, des feux, du balisage, des signaux,
- effectuer une veille optique,
- effectuer les pointages radar nécessaires,
- veiller à la sécurité en fonction de la route des autres navires et faire les manœuvres d'évitement nécessaires,
- réceptionner et traiter les messages notamment sur le canal 16 de la radio VHF et ceux relatif au système mondial de sauvetage en mer (SMDSM),
- tenir compte de la météo,
- le voyage maritime pouvant durer plus de 60 jours, cet officier doit pouvoir effectuer une navigation astronomique.

Hors quart, cet officier, peut être chargé :

- de l'encadrement des équipes d'entretien et de maintenance,
- de l'organisation, du déroulement, de la critique, du compte rendu des exercices de sécurité (principalement s'il est 1er lieutenant à bord),
- de la vérification de l'arrimage et de l'état de la cargaison,
- de la sécurité (exercices incendie, abandon) et de la sûreté du navire (clandestins, alertes pirates, terroristes),
- d'assister le second capitaine lors de l'élaboration du plan de chargement et du calcul de stabilité afférent.

Lors des escales, il peut être appelé à effectuer le pointage des cales et à assurer une astreinte à bord du navire.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

- assurer la conduite du navire en toute circonstance,
- savoir manœuvrer le navire,
- coordonner et assurer la tenue du quart en toute sécurité et établir des comptes rendus,
- diriger et exécuter les opérations relatives à la cargaison,

- participer au maintien de la sécurité et la sûreté du navire, de l'équipage et des passagers,
- encadrer et diriger le personnel d'exécution du service pont,
- maîtriser la langue anglaise (niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues - CECR) : savoir communiquer avec un équipage de différentes nationalités, savoir rédiger des rapports en anglais.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du brevet de chef de quart passerelle peut naviguer sur tout type de navire (commerce, pêche et plaisance professionnelle) quelles qu'en soient la taille et la puissance dans des fonctions d'officier chargé du quart à la passerelle.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le chef de quart de passerelle effectue le quart à la passerelle à bord de navires sans limitation de jauge et de zone de navigation.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'officier chef de quart passerelle est un marin. La profession de marin est une profession réglementée conformément aux articles L5521-1, L5521-2 et suivants du code des transports.

Les conditions de formation et d'exercice sont fixées par un cadre international : la convention internationale relative aux normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (dite Convention STCW) et la directive européenne 2008-106 modifiée du 19 novembre 2008 et sur le plan national par le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la pêche et aux cultures marines.

Préalablement à l'entrée dans la profession de marin et dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, il est requis un examen médical obligatoire devant un médecin des gens de mer.

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 5521-4 du code des transports, nul ne peut exercer les fonctions de capitaine, d'officier chargé de sa suppléance, de chef mécanicien ou d'agent chargé de la sûreté du navire s'il ne satisfait à des conditions de moralité et si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice de ces fonctions. Ces dispositions sont précisées par les articles 8 à 11 du décret n° 2015-598 du 2 juin 2015.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X41 — Marins · tension 2/5 (Faible) A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	1 978
Jugés difficiles à recruter	39 %
Emplois saisonniers	76 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Validation de la formation après conseil de classe et sur décision de l'inspecteur général de l'enseignement maritime.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Validation de la formation après conseil de classe et sur décision de l'inspecteur général de l'enseignement maritime.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est présidé par l'inspecteur général de l'enseignement maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressés par le titre de formation.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP25958

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/23731/>